

N° 04/2025 du 05/02/2025

**Objet : Signature d'une convention avec Yvelines Numérique en vue de la pose de stations télé-communicantes sur le patrimoine privé de la commune**

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire, et notamment son 5°,

Vu le projet de convention pour l'installation et la maintenance d'équipements numériques,

Considérant l'intérêt de la commune d'Ablis pour accéder aux données issues des relevés liés aux équipements installés, sur les volumes de consommation de fluide notamment, à des fins de pilotage de la dépense énergétique en particulier,

**DECIDE**

- 1) La convention relative à l'installation et la maintenance d'équipements numériques avec Yvelines Fibre est signée.
- 2) La durée de la convention est de 10 ans, reconductible tacitement. Elle est consentie à titre gratuit.
- 3) Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture de Rambouillet, et dont il sera rendu compte au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Ablis, le 05 février 2025,

Certifié exécutoire,  
Le Maire,  
Jean-François SIRET

